

Le 20 juin 2023 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire de Saint-Roman de Codières

Présents Luc Villaret Thierry Landes Odette Dumas Olivier Delanoë
 Isa Odenhardt Albin Gaucher Jacqueline Perrier
Absents excusés : Xavier Rouau qui donne procuration à Olivia Delanoë
Secrétaire de séance : Odette Salery

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande au conseil de respecter une minute de silence en hommage à M. Gérard Etancelin, conseiller municipal, disparu brutalement le 30 avril 2023.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal n'a pas pu être approuvé car il n'a pas été lu par l'ensemble des élus.

Ordre du jour

1. RPQS eau
2. RPQS assainissement
3. Acceptation des dons pour subventionner le voyage citoyen
4. Montant du droit de place du marché estival
5. Montant de la chambre d'hôte
6. Montant des subventions attribuées aux associations
7. Mise à jour des montants de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Maison Soulier
8. Autorisation d'urbanisme
9. Désignation des titulaires du SIVOM
10. Désignation du titulaire du Groupement Forestier
11. Désignation des membres de la commission Finance
12. Questions diverses

Monsieur le Maire demande à rajouter des points à l'ordre du jour :

1 plaque à déposer à la bergerie du Trescol en hommage au travail fait par M. Gérard Etancelin.

2 Convention de prestation de service pour le service comptabilité

3 Achat tracteur

1 & 2 RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSINISSEMENT

Le conseil municipal

Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif.

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site WWW.services.eaufrance.fr.

Voté à l'unanimité

3 ACCEPTATION DES DONNS POUR SUBVENTIONNER LE VOYAGE CITOYEN DES JEUNES DE ST-ROMAN

Deux donateurs font un don de 450€ pour l'un et 800€ pour l'autre. Le conseil municipal accepte les dons.

Voté à l'unanimité

4 MONTANT DU DROIT DE PLACE POUR LE MARCHE ESTIVAL

Après discussion avec les exposants, il a été décidé d'un montant de 2€ par mètre linéaire ce qui fait un forfait de 5€ par exposant et par marché.

5 REFECTION DE LA CHAMBRE D'HOTE ET AUGMENTATION DU PRIX DE LOCATION

Isa et Odette se proposent de remettre en état la chambre d'hôte en changeant le matelas, en achetant des tables de chevets, en renouvelant le mobilier. Actuellement cette chambre est louée 20€ par nuitée sans les draps. Une augmentation du prix nous semble justifiée. Et nous proposons 40€ par nuitée.

Par contre, il nous faut communiquer l'information au niveau de l'office du tourisme. Le ménage et les draps seront lavés par la femme de ménage.

Voté à l'unanimité

6 MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une somme globale de 6000€ a été allouée et la commission n'ayant pas pu se réunir, l'attribution des subventions est reportée. Pour cette année, l'association Pays'âmes organisatrice du marché abandonne sa demande mais propose que la mairie s'engage à subventionner les groupes de musique qui animent le marché.

7 MAISON SOULIER

Une erreur matérielle en faveur de la mairie a été constatée lors de la prise de délibération sur le montant de la mission avec le cabinet VAD. Le montant sur le devis est 30 800€HT alors qu'il était noté 36 960€ correspondant au TTC et non au HT.

Monsieur le maire demande si le conseil accepte la rectification.

Voté à l'unanimité

8 AUTORISATION URBANISME

Monsieur le maire rappelle que tout permis de construire est dévolu au maire et signé au nom de l'Etat.

Une autorisation d'urbanisme a été déposée à la mairie concernant une construction d'extension d'un bâtiment existant comme le permet l'article L111-41 du code de l'urbanisme sur la parcelle C549 pour stocker le mobilier de collection de designer.

Cette construction ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et sera desservi par la voie d'accès au bâtiment existant. La commune se prononce favorable pour le maintien d'une vitalité économique et patrimoniale et ce projet ne compromet pas le développement de l'activité agricole. L'implantation du bâtiment n'offre pas de vis-à-vis avec des tiers.

Le conseil se prononce favorablement pour la construction de cette extension et en attente de l'avis de la DDTM.

Voté à l'unanimité

9 POSTES AU SIVOM A REMPLACER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Albin Gaucher en remplacement de Benoit Martens .

Les suppléants restent inchangés.

Voté à l'unanimité

10 REPRESENTANT AU GROUPEMENT FORESTIER DE ST MARTIAL

Monsieur Luc Villaret se propose comme titulaire et Olivia Delanoë comme suppléante.

A noter, qu'il est important que la commune soit représentée pour que les intérêts de la commune de St-Roman soit préservés sur la décision sur le prix des coupes.

11 COMMISSION FINANCES ET APPEL D'OFFRE

Suite à démission de Benoit Martens et au décès de Gérard Etancelin, les titulaires seront Thierry Landes, Isa Odenhardt et Olivia Delanoë, Les membres suppléants sont Jacqueline Perrier, Albin Gaucher et Odette Salery.

Voté à l'unanimité

12 PLAQUE COMMÉMORATIVE

Une plaque commémorative sera déposée à l Bergerie du Col après avis de la famille en hommage au travail de M. Gérard Etancelin, conseiller municipal. Sur cette plaque sera inscrit « Espace Gérard Etancelin », et lors de la pose une inauguration aura lieu.

Voté à l'unanimité

13 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Depuis le 15 juin, Nadine a fini son contrat avec la communauté des communes du Vigan. Par contre a décidé de s'installer à son compte en tant que auto entrepreneur et la mairie de St-Roman a décidé de l'engager sous les mêmes conditions de salaire en signant un contrat en prestation de services.

Le maire demande l'autorisation au conseil de signer le contrat à hauteur de 20h/mois.

Voté à l'unanimité

14 ACHAT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire explique que le tracteur actuel KUBOTA n'est pas adapté au travail en zone de montagne et est un danger pour l'agent des services techniques qui s'expose au risque de renversement de ce tracteur.

De surcroît, il coûte de plus en plus cher en factures d'entretien et de petites réparations.

Deux entreprises ont été consultées. C'est l'entreprise Michel équipement qui a fait la meilleure offre. Le tracteur avec chargeur et la reprise de notre ancien tracteur revient à 35 376€TTC, ce qui fait 24000€ de moins que l'autre offre.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un correspondant pour le plan communal de sauvegarde, incendie et secours. Ce poste doit mettre en place des moyens de secours en cas de sinistre, de catastrophe et doit prévoir un plan de prévention contre l'incendie. Thierry se propose comme correspondant.

Fête votive des Romances : suite aux incendies lors d'une précédente fête votive, une embauche de vigiles de sécurité doit être envisagé pour assurer la sécurité de la fête. La mairie se propose de prendre en charge la moitié du coût.

Le SDIS (interventions des pompiers) : la cotisation sera calculée en fonction du nombre d'habitants, le kilomètre de voirie et le nombre des interventions. Un contrat a été passé avec toutes les communes du Gard.

Parc National des Cévennes : Olivia et Xavier sont délégués au Parc

Règlement des locations à la mairie : Les titres de recette correspondent à l'émission d'une facture par les collectivités. Ils sont transmis à la trésorerie qui a en charge de faire exécuter les paiements. Ils sont édités pour régler les locations (chambre d'hôte, la salle de la Bergerie et la les droits de place du marché).

Luc évoque le problème des musiciens qui animent des 9 marchés estivaux. Les factures devront être établies au nom de la mairie. Il a été calculé en fonction des recettes des places et de la participation de la mairie, un montant de 176€ par groupe sera alloué.

Festivité du vendredi 14 juillet : la mairie invite la population St Romanaise à fêter le 14 juillet à la Bergerie du col. 11h discours du maire, 12h repas offert par la mairie et préparé par les conseillers. Isa et Odette s'occupent des entrées et des desserts. Isa commande la viande à la cheville cigaloise. Thierry s'occupe des fromages et Luc du pain et des pizzas et des quiches.

Remplacement de la femme de ménage de la mairie : une annonce a été passée sur le site de la mairie et de framavox. 2 candidatures ont été déposées. Une comme job d'étudiant pour juillet août et une autre pour la suite du remplacement.

Niveau d'eau de la source de St-Roman avait beaucoup baissé au printemps. Nous sommes soulagés actuellement suite aux grosses pluies de juin, mais le problème de la sécheresse reste encore présent et préoccupant.

Pont du Vidourle : Problème avec la famille Dumas d'écoulement d'eau de pluie et de caméra sur la voie publique. Monsieur le Maire et le maire de Cros doivent se rencontrer prochainement.

DFCI : La réfection des pistes DFCI seront pris à charge à 80% par des subventions et il restera à charge 6000€ à la mairie.

Marché estival : le marché commencera le 15 juillet jusqu'au samedi 26 août et nouveau cette année, 2 nocturnes à la Bergerie sont proposées le lundi 7 août et le lundi 14 août.

Questions d'isa qui propose que la mairie achète des chaises qui resteraient à la Bergerie et lance une idée de visite au musée de la Maison Rouge à St-Jean du Gard pour les enfants et les adultes intéressés.

Olivia a presque fini le bulletin de l'été qui sera imprimé et distribué la semaine prochaine.

Une question du public posé par Catherine : où en est-on dans l'étude sur l'eau ? Olivia lui répond qu'une étude commandée au bureau d'études Otéis est en cours, elle a coûté 24980€HT subventionné à 80%. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la mairie, les résultats seront publiés à l'automne et une réunion publique sera organisée avant la fin de l'année.

Les questions sont épuisées, la séance est levée à 20h45.